

■ **Fonds de prévoyance en faveur des Soeurs de la Congrégation des Religieuses hospitalières de Ste Marthe**, à Fribourg, assurer les Soeurs de la Congrégation des religieuses hospitalières de Ste Marthe, etc. (FOSC du 04.06.1997, p. 3802). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.

Journal no 532 du 29.01.2003
(00845862 / CH-217.0.170.145-3)